

## Accueillir de très jeunes enfants à la ferme

### *Définition de l'activité*

La ferme dispose d'un certain nombre d'atouts en tant que support pour l'accueil de jeunes enfants soit de façon temporaire ou permanente, seuls ou en famille... (l'espace, la verdure, le calme/ la présence d'animaux/ les produits issus de l'exploitation/ un lieu vivant et donc stimulant pour les enfants)

Ainsi vous pouvez proposer des goûters anniversaire, faire visiter votre ferme à des crèches ou centres aérés, ou encore vous lancer dans l'accueil d'enfants pendant les vacances scolaires.

### *La réglementation*

Durant l'élaboration de votre projet vous aurez sans doute à contacter une ou plusieurs des administrations suivantes :

- Le Conseil général (service départemental d'action ou d'intervention sociale)
- La caisse d'allocations familiales
- La MSA
- La direction départementale de la jeunesse et des sports
- La commission de sécurité

### *Les questions juridiques, sociales et fiscales*

#### Un statut juridique agricole :

L'activité d'accueil d'enfants à partir du moment où elle est réalisée avec le support de l'exploitation constitue une activité agricole donc civile.

#### Un seul régime social :

Les agriculteurs peuvent ne relever que du seul régime social agricole et ne cotiser qu'à ce seul régime pour l'ensemble de leurs activités.

#### Le traitement fiscal :

Toute recette issue d'une activité d'accueil sur une exploitation agricole est considérée comme une recette de nature commerciale. Le statut des bénéfices dépendra donc :

- Du statut juridique de l'exploitation : individuelle ou en société
- Du régime fiscal de l'exploitation : forfait ou réel
- Du montant des recettes commerciales par rapport aux recettes de l'activité agricole principale

**Les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) peuvent être rattachés aux bénéfices agricoles (BA) lorsqu'ils ne représentent ni plus de 30% des revenus agricoles ni plus de 50000€\* TTC (\*Loi de finances 2006 relève le seuil mais les 2 conditions demeurent cumulatives).**

### *La promotion*

Si vous êtes assistante maternelle, vous pouvez vous faire connaître auprès de votre centre communal d'action sociale, de la mairie, des commerces, des écoles...

Si votre activité repose sur l'exploitation, différentes manières de le promouvoir existent :

- L'édition de supports papier
- La presse
- Internet
- Les partenariats avec les organismes de promotion (CDT...)
- Signalisation routière, publicitaire
- Bouche à oreille

### *La rentabilité*

Règles à respecter :

- Chiffrer l'investissement, intégrer automatiquement un surcoût (surévaluer l'investissement)
- 3 natures de financement : autofinancement, emprunt, aides
- Prévoir le chiffre d'affaires : rentabilité avec une hypothèse haute et une hypothèse basse

### *Les clés de la réussite*

- Aimer les enfants, qualité humaine irréprochable
- Savoir s'organiser, pour se rendre disponible
- Connaître les enfants, leur processus de développement
- Rassurer les parents et sécuriser autant que possible son lieu

**Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre conseillère agritourisme départementale ou à vous procurer le dossier technique complet.**